

Habitat indigne : des annonces à défaut de mesures concrètes

LOGEMENT

Julien Denormandie, ministre du Logement et de la Ville a fait un nouveau point sur la situation de l'habitat indigne à Marseille. Décryptage de ses annonces qui relèvent plus de l'intention que de l'engagement concret.

Au lendemain de sa très médiatique visite à une évacuée relogée dans un T1 loué par l'État au 85, rue de la République, le ministre de la Ville et du Logement, Julien Denormandie, a continué sa tournée des acteurs concernés par l'habitat indigne à Marseille. Collectifs et associations d'habitants, maire, Département, Métropole mais aussi bailleurs sociaux du département et assureurs ont été consultés. Il a ensuite annoncé en Préfecture quelques mesures au contenu flou, à défaut d'engagements concrets.

1. Prise en charge de l'urgence

Julien Denormandie a annoncé « plusieurs dizaines de logements » qui devraient s'ajouter aux 75 logements vacants loués par l'État rue de la République, principalement



Le ministre de la Ville et du Logement a réaffirmé son engagement pour le maintien d'une « vraie mixité sociale à Marseille ». PHOTO M.R.I

des T1 et T2, à destination des délogés. Location et non réquisitions comme le réclament les associations du secteur. « Ces réoccupations [...] masquent bien mal l'absence de volonté politique réelle de la part de l'État et des collectivités pour se montrer à la hauteur des enjeux », a dénoncé le collectif du 5 novembre dans un communiqué. La distribution de tickets de transport RTM, dont la suspension par la mairie avait soulevé un

tollé, a été restaurée, a confirmé le ministre. Au passage, il a officiellement confirmé la prise en charge de l'espace d'accueil des personnes délogées par l'association France-Horizon dès le 1er février, conformément aux demandes du collectif du 5 novembre.

2. Une nouvelle société locale d'aménagement

Les associations attendaient la présentation du nouveau

« bras armé » de l'État et des collectivités locales dans la lutte contre l'habitat indigne. Elles se contenteront de la signature par l'État, la Ville et la Métropole d'un « protocole de préfiguration » en vue de la création de la Société publique locale d'aménagement d'intérêt national (Splain.)

Cette nouvelle société mixte aux contours encore flous devra remédier aux manques

de la Société locale d'équipement et d'aménagement de l'agglomération marseillaise (Soleam), aujourd'hui chargée, entre autres, de la requalification du centre-ville. « La répartition de sa gouvernance n'est pas encore définie », a concédé le ministre.

3. De nouveaux moyens pour l'Anah et l'Anru

Conscient que les projets de l'Agence nationale de la rénovation urbaine (Anru) ont bien du mal à sortir de terre, Julien Denormandie a promis 50 millions d'euros qui viendront s'ajouter au 240 déjà annoncés en renfort du plan de lutte contre l'habitat indigne de la Métropole.

Pour la rénovation du centre-ville, le ministre a promis la signature d'une convention avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

4. L'État « vigilant » sur le Plan local d'urbanisme intercommunal

« Marseille est une ville populaire et doit le rester », par ses mots, le ministre a assuré de « sa vigilance » concernant les engagements de la mairie et de la Métropole en faveur de plus de logements sociaux dans le Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUI), actuellement soumis à enquête publique. Chiche ?

Marius Rivière